

Article 5 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller juridique, les Directeurs des Départements Techniques, les Responsables des Services d'Appui et les Démembrements de la Direction Générale des Élections, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Article 6 : De l'Entrée en vigueur.

La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée partout où besoin sera.

16 APR 2026

Conakry, le



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Touré'.

Madame CAMARA Dienabou Touré

*View et de curie
Naci le 17/04/2026*

Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean Ikanario'.

